



De l'interprétation des noms propres en Algérie

Hania Akir

Université de Bejaia, Algérie

hania.akir@univ-bejaia.dz

<https://orcid.org/0000-0002-1835-5155>

Reçu le 29-08-2022 / Évalué le 15-01-2023 / Accepté le 15-04-2023

Résumé

La réflexion autour de l'interprétation des noms propres, découle des questionnements que suscite leur traduction, de la particularité de leur mode de référence, ainsi que du rôle des théories des contenu, connotations et signifiante. Illustrée d'exemples, multiples et variés, observés en Algérie, l'approche proposée révèle qu'en dépit de son caractère intraduisible, le nom propre s'avère apte à engendrer du sens, que la spécificité de son mode de référence, permettant le passage de la désignation unique à la catégorisation, conduit à l'émergence de ce sens, et que ses contenu, connotations et signifiante sont aux fondements de sa capacité de production sémantique. Si la notion de contenu reste liée à ses dimensions référentielle et énonciative, celle de connotations demeure, exclusivement, en rapport avec sa forme linguistique. Quant au principe de signifiante, il ne relève pas du sens linguistique *stricto sensu*, mais de l'extralinguistique et de la représentation du monde. Déterminant le processus de construction sémantique du nom propre, les éléments susmentionnés viennent démontrer que ce dernier est indéniablement sujet à interprétation.

Mots-clés : noms propres, traductibilité, dimension référentielle, production de sens, interprétation

تفسير الأسماء العلم في الجزائر

ملخص

تستند هذه الدراسة لتفسير أسماء العلم إلى أسئلة حول ترجمتها ، وخصوصية أسلوبها المرجعي ، وأهمية نظريات المحتوى والدلالات و المعنى. تم توضيح نهجنا بأمثلة متعددة ومتنوعة تم تحديدها في الجزائر. يكشف أنه على الرغم من طابعه غير القابل للترجمة ، فإن الاسم العلم قادر على أن يكون له معنى ، وأن نمطه المرجعي الخاص ، الذي يسمح بالانتقال من التسمية الفريدة إلى التصنيف ، يؤدي إلى ظهور هذا المعنى ، وأن تحليله يشكل المحتوى والدلالات و و المعنى أساس قدرتها على الإنتاج الدلالي. يظل مفهوم المحتوى مرتبطاً بأبعاده المرجعية والتلفظية ، ولكن يظل مفهوم الدلالات ، حصرياً ، يتعلق بشكله اللغوي. لا يتعلق مفهوم المعنى باللغويات بل يتعلق بتمثيل العالم. كل هذه العوامل ضرورية في البناء الدلالي لاسم العلم ، لأنها تثبت أن الاسم العلم هو عنصر من عناصر اللغة لديه إمكانية واسعة للتفسير. أي دراسة لغوية تتعلق بدلالات أسماء العلم تمر بالضرورة عبر هذه المجموعة من المعلمات من أجل تأكيد محاولة تفسير أسماء العلم.

الكلمات المفتاحية : أسماء العلم، القابلية للترجمة، الوضع المرجعي، المعنى، التفسير

The interpretation of proper names in Algeria

Abstract

This study of the interpretation of proper names is based on questions about their translation, the particularity of their mode of reference, and the importance of theories of content, connotations and significance. Our approach is illustrated with multiple and varied examples identified in Algeria. It reveals that despite its untranslatable character, the proper name is capable of heaving a meaning, that its particular mode of reference, which allows the passage from unique designation to categorization, leads to the emergence of this meaning, and that the analysis of its content, connotations and significance constitute the basis of its capacity for semantic production. The notion of content remains linked to its referential and enunciative dimensions, however the notion of connotations remains, exclusively, in relation to its linguistic form. The concept of significance does not concern linguistic meaning, but extralinguistics and the representation of the world. All these factors are essential in the semantic construction of the proper name, because they demonstrate that the proper name is an element of the language that has a wide possibility of interpretation.

Keywords: proper names, translatability, referential mode, meaning making, interpretation

Introduction

Notre contribution met en lumière différentes constructions du nom propre en usage en Algérie ; elle se fixe pour objectif d'attirer l'attention sur certains facteurs déterminants qui rendent compte de l'interprétation sémantique de celui-ci. C'est ainsi qu'en dépit des difficultés que pose sa traduction, nous proposons d'élargir notre champ de réflexion, en considérant la particularité de son mode de référence, ses contenus et connotations, sa signifiante¹, et ce, de manière à prendre conscience que le nom propre est une unité, à la fois, en mesure de contenir du sens et, surtout, d'en produire. À travers l'illustration de soixante-dix² noms propres variés, majoritairement d'origine arabe ou berbère, et parfois française, espagnole, ou anglaise, répartis en trente-six exemples, présentés isolément, sous forme de séries, ou dans des énoncés, notre étude s'attelle à mettre en exergue des éléments qui entrent en jeu dans la compréhension et l'interprétation de divers noms propres usités en Algérie, pour désigner l'homme, son espace, sa production matérielle, intellectuelle ou artistique. La sélection des noms propres, qui exemplifie notre étude, repose exclusivement sur la recherche d'une construction de sens, et partant, d'une interprétation. Les exemples illustrant cela étant nombreux, il n'aurait été ni possible, ni utile de tous les citer, dans la présente contribution.

¹ Pour traiter les notions de *traduction*, de *mode de référence*, de *contenu et connotations*, de *signifiante*, notre contribution s'appuie sur les sections I et III (p. 5-20, p. 52-55, p. 58-62), de notre cours intitulé « Aspect sémantico-logique du nom propre », destiné et dispensé aux étudiants de 1^{re} année de Master de français, en sciences du langage, durant le second semestre, de l'année universitaire 2016-2017, dans le cadre de notre enseignement de la matière *sémantique lexicale*, et mis en ligne le 21/03/2018, voir Akir (2018).

² Sur ces 70 noms propres donnés en exemples, 43 sont fournis par Akir (2018).

1. Problème de traduction

Comment admettre qu'un nom propre a la capacité de produire du sens, et de ce fait, d'être interprété, alors même qu'il est intraduisible ? La conception de l'interprétation du nom propre est intimement liée à celle de son sens, et conduit forcément à l'embarras que pose sa traduction dans une autre langue.

Leroy et Muni Toke expliquent que « le nom propre est souvent présenté comme le parangon de l'intraduisible. » (2007 : 147). Quand un nom propre est utilisé dans une langue autre, que celle qui l'a créé, en général, il ne change pas. Observons, à cet égard, les toponymes algériens suivants, construits dans les langues arabe, kabyle, espagnole, et anglaise :

(1) *Bab el Oued*

(2) *Sidi Aïssa*

(3) *Ighzer Amokrane*

(4) *Cueva del Agua*

(5) *Palm Beach*

Quand ils sont utilisés dans des contextes français, ces cinq noms ne sont pas traduits respectivement par :

(1)' *Porte de la Rivière*

(2)' *Saint Jésus* ou *Monseigneur Jésus*

(3)' *Grande Rivière*

(4)' *Grotte d'Eau*

(5)' *Plage de Palmiers*

Cela est tout aussi valable pour les anthroponymes, auxquels on ne donne pas de noms équivalents dans les autres langues où ils apparaissent. De ce fait, les patronymes ou les prénoms, arabes et kabyles, (6) et (7), ou (8) et (9), par exemple, ne se transformeront pas en (6 et 7)', et en (8)' et (9)', lors de leur utilisation dans une construction française :

(6) *Zeïtoun*

(7) *Zemmour*

(8) *Djamila, Intissar, Ibtissem*

(9) *Thiziri, Meziane, Ghiles*

(6 et 7)' *Olive* ou *Olivier*

(8)' *Belle, Victoire, Sourire*

(9)' *Clair de lune, Petit, Tigre*

Cependant, le caractère non traduisible du nom propre ne suffit à conclure ni à l'impossibilité d'une production de sens, ni à celle d'une interprétation. La difficulté que pose la traduction d'un nom propre, ne prive pas ce dernier de son « pouvoir évocateur³, » qui implique la création d'un effet de sens, et rend possible une interprétation. Si dans la langue, aucune définition ne correspond au nom propre, qui concrètement demeure privé de signifié, cela ne lui ôte nullement sa capacité à produire du sens, et donc, à être interprété ; bien évidemment, ce sens n'est pas celui qu'imposent les normes linguistiques, mais un sens qui se fait le reflet d'une préoccupation ou d'un engouement relatifs à la culture, à la société, à la religion, ou même à l'histoire.

Plus bas, à partir des théories des *contenu*, *connotations*, et *signifiante*, les sections 3 et 4 expliquent comment, par exemple, les séries (10) et (11), constituées de prénoms fréquemment rencontrés en Algérie, peuvent se révéler sujet à interprétation.

(10) *AyatAllah, Islam, Isra, Fatima-Zahra, Mohammed*

(11) *Damya, Dihiya, Jugurtha, Massinissa, Yuba*

Manifestement, l'attribution des prénoms des séries (10) et (11), par des parents à leurs enfants nouveau-nés, n'est pas fortuite. Elle confirme ainsi l'idée que le prénom en Algérie constitue clairement « un enjeu identitaire et idéologique » (Sini (dir.), 2015). Ces prénoms marquent l'appartenance à une culture et affirment une identité : musulmanes pour les premiers (10), amazighes pour les seconds (11).

Ces anthroponymes montrent bien qu'il ne peut pas être question ici de vacuité sémantique du nom propre, de même qu'il serait impensable de faire abstraction de son pouvoir évocateur. En fait, il ne faut pas perdre de vue que le nom propre est avant tout un mot comme un autre, et qu'à ce titre, il présente un sens, différent certes, de celui du reste des unités lexicales, parce que justement son mode de fonctionnement sémantique est singulier.

³ Voir la présentation de cette notion par Akir (2018 : 16-18).

En général, prénoms et patronymes attestent d'une identité car ils se font les indicateurs d'une origine, d'une ethnie, d'une culture ou d'une religion. Pour toute interprétation du nom propre, outre le sens en langue, le recours à des informations relevant de domaines autres que linguistiques s'impose ; car, les indications d'ordre culturel et encyclopédique jouent un rôle essentiel dans la compréhension de ce nom, laquelle entremêle deux niveaux : linguistique et extralinguistique.

2. Mode de référence

À la différence du nom commun, dont la fonction garantit une référence générique, le nom propre est supposé se limiter à la désignation d'un référent unique, assurant ainsi le principe d'unicité référentielle. Pourtant, celle-ci n'est pas systématique, compte tenu du fait que le discours fournit régulièrement des cas dans lesquels un nom propre déterminé renvoie à une classe référentielle, comme un nom commun, permettant alors une interprétation, par la production d'effets de sens particuliers. Leroy et Muni Toke expliquent que des effets sémantiques découlent de la détermination du nom propre, et que c'est cette dernière qui fait passer le nom propre de la désignation unique directe à la catégorisation : « la détermination du nom propre le fait passer d'une catégorisation individualisante, à une catégorisation générale, descriptive, potentiellement transférable à plusieurs référents, et comparable à celle de n'importe quel nom commun. » (2007 : 174).

Par ailleurs, elles précisent que « ces emplois soulignent la proximité du nom propre et du nom commun, en s'alignant sur les fonctionnements syntactico-sémantiques de ce dernier » (Leroy, Muni Toke, 2007 : 171). À ce propos, Damourette et Pichon, qui situent nettement ces emplois du nom propre du côté des noms communs, insistent sur la possibilité d'un changement de catégorisation ainsi que d'une construction de sens :

Les noms propres peuvent être employés communément, c'est-à-dire devenir le nom d'une espèce substantielle composée de plusieurs individus. [...] Les noms propres ont désormais fait retour aux ressources générales de la langue, avec un sémisme admirablement riche, riche de toute la précision de détail que comporte un individu. (1968 : 524).

Ce comportement est propre à des contextes, où l'usage du nom propre met en exergue la qualité ou la propriété sur laquelle se fonde une prototypicité, pour construire une image mentale, qui constitue le point de départ d'une interprétation. Cela est exemplifié dans les énoncés ci-dessous, extraits de textes journalistiques algériens d'expression française :

(12) Nous sommes tous *des Kamel Daoud*. (*El Watan*, 22/12/2014)

(13) En 1962, l'Algérie avait la chance de pouvoir être éclairée et guidée par *des Assia Djebar, Kateb Yacine, Mostefa Lachref, Mohamed Dib ou Mohamed Arkoun*. (*Le Soir d'Algérie*, 10/02/2015)

(14) Soyons vigilants et n'attendons pas que *des centaines d'autres Tigentourine* s'allument au Sahara pour réagir ! (*Le Soir d'Algérie*, 02/03/2015)

(15) Or, je sais que pour *les dizaines de Katia*⁴ qui ont péri sous les bombes israéliennes, il y en a encore des dizaines qui vont sentir à nouveau le joug du Hamas. (*Le Soir d'Algérie*, 02/02/2009)

Chacune de ces constructions rend possible la création de catégories exprimant un « haut degré » (Leroy, 2005 : 97), à travers l'emploi d'un nom propre qui « désigne un membre de la catégorie fondée à partir de la représentation du référent initial [de ce nom propre], catégorie qui inclut ce référent original en tant que membre premier et fondateur, parangon, membre le plus typique. » (*Ibid.* : 94). Jonasson explique cela par l'établissement « d'un modèle mental du référent original qui en est considéré comme l'incarnation ou la parangon. Ce modèle est le membre central idéal d'une catégorie prototypique dont tous les membres ont une ressemblance plus ou moins parfaite avec le membre modèle. » (1994 : 220). Du reste, les exemples (14) et (15) illustrent cela par la présence de « *centaines d'autres* » et « *dizaines de* », qui indiquent que, même si l'on considère *Tigentourine* et *Katia* comme les meilleurs représentants de leur catégorie respective, chacun d'eux n'est pas l'unique membre de sa catégorie mais seulement le parangon.

On constate, dans chacun de ces exemples, que le groupe nominal abritant le nom propre désigne une classe, une catégorie, afin de produire du sens : il s'agit, dans (12), de la catégorie des Algériens engagés pour la défense de la laïcité, dans (13), de celle des éminents écrivains et intellectuels algériens de la période postindépendance, dans (14), de celle des actions terroristes de grande envergure et, dans (15), de celle des jeunes filles assassinées en raison de leur refus de se voiler.

Ce modèle d'énoncé emploie nécessairement des noms propres aux référents connus, à partir desquels l'interprétation se construit. Jonasson confirme que : « [c'] est en général un nom propre historique ou notoire [...] associé à un porteur dans la mémoire collective de la communauté linguistique » (1994 : 232-233).

Les énoncés cités en exemple *supra*, présentent tous un pluriel rhétorique du nom propre qui, dans (13), se combine à un contexte énumératif. La particularité de chacune de ces constructions au pluriel est qu'elle pose l'existence d'une catégorie et effectue

⁴ Référence à Katia Bengana.

une référence générique. Considéré comme un emploi spécifique du nom propre, ce type d'énoncé est fréquent dans le discours, pour marquer un autre mode de référence, qui conduit à l'émergence d'un sens, d'une interprétation.

3. Contenu et connotations

La notion de contenu⁵ s'attache au référent du nom propre, ainsi qu'à l'emploi de ce dernier dans le discours. En effet, le contenu du nom propre se construit à partir d'une dimension référentielle et d'une dimension énonciative.

Si le contenu du nom propre est formé des propriétés d'un référent précis associé au nom propre, il est aussi lié au contexte de l'énoncé, et donc au discours qui donne lieu à l'utilisation du nom propre en question. Le contexte tant énonciatif que référentiel demeure déterminant dans l'établissement de ce contenu. [...] pour établir le contenu d'un nom propre, on retient certaines caractéristiques du référent initial en fonction de la situation d'énonciation, c'est-à-dire en relation directe avec le contexte. (Akir, 2023 : 23-25).

C'est dans cette perspective que Gary-Prieur a défini le *contenu*, à savoir comme « des propriétés qui caractérisent le nom propre en tant qu'il est lié à son référent initial : cette relation [...] a pour conséquence que certaines propriétés du référent initial peuvent intervenir dans l'interprétation du nom propre. » (1994 : 40).

Relevés dans la presse francophone algérienne, les exemples suivants montrent que, pour une interprétation des noms propres, en emploi modifié, la mise en application de la notion de contenu est nécessaire :

(16) *Chahlet Laâyani*, la femme donc, est d'une certaine manière *la Nedjma de la chanson chaâbie*. (*Le Soir d'Algérie*, 29/03/2015)

(17) La maîtrise de la rue est une priorité absolue dans *l'Algérie d'aujourd'hui*. (*Le Soir d'Algérie*, 31/08/2014)

(18) La configuration politique de *l'Algérie de demain* se dessine à gros traits abstraits. (*El Watan*, 05/02/2015)

L'énoncé (16) constitue un exemple donnant lieu à une interprétation métaphorique du nom propre, à travers laquelle le contenu du prénom *Nedjma* est prédiqué du sujet *Chahlet Laâyani* ; tandis que les énoncés (17) et (18) représentent des exemples qui mettent en valeur l'interprétation fractionnée du nom propre, en opposant deux aspects

⁵ La notion de *contenu* est exposée, exemplifiée et opposée à la notion de *sens dénominatif* (théorie du prédicat de dénomination) par Akir (2023 : 22-25).

du contenu du toponyme *Algérie* : « d'aujourd'hui » et « de demain ». L'interprétation de ces trois énoncés repose donc sur la notion de contenu du nom propre.

À côté de celle-ci, Gary-Prieur (1994) adopte une seconde notion, celle de *connotations*, qu'elle différencie de la première. Elle considère que les connotations d'un nom propre se rapportent aux « propriétés attribuées au nom en tant qu'unité formelle » (1994 : 55) ; elle assigne ainsi, de fait, à la forme linguistique du nom propre, la fonction de « porteuse de connotations ». Ces dernières sont introduites, justement, pour éviter tout risque de confusion entre *contenu* et *connotations*, car ces deux processus de description sémantique du nom propre sont propices, l'un et l'autre, à la subjectivité, étant donné que l'interprétation qu'ils fournissent est liée à l'univers du discours. Cependant, si le contenu d'un nom propre ne peut s'établir sans avoir recours au référent initial de celui-ci, les connotations, elles, affranchies de tout acte de référence, ne naissent que de la forme linguistique du nom propre, et des idées qui lui seront associées. Les connotations du nom propre se créent donc à partir de son signifiant. Dans les exemples (19), (20), (21), (22), les noms propres *Jeannette/Jeannot*, *Johnny*, *Ahmed/Fatma* sont porteurs, respectivement, des connotations suivantes : « français(e) », « anglo-saxon », « arabe ou musulman(e) ». En Algérie, aujourd'hui encore, dans certains contextes, on relève l'emploi de vieilles réflexions telles que :

(19) « Il a épousé *Jeannette* ».

(20) « Elle a épousé *Jeannot* ».

(21) « Elle a épousé *Johnny* ».

Dans les cas ci-dessus, les prénoms servent à marquer une appartenance ethnique, nationale, et même religieuse. En effet, (19), (20), (21) sont à interpréter comme suit :

(19)' « Il a épousé *une Française* ».

(20)' « Elle a épousé *un Français* ».

(21)' « Elle a épousé *un Anglais* » / « Elle a épousé *un Américain* ».

Il ne fait aucun doute que les noms propres, en général, conservant les traces de leur origine géographique, constituent un outil fiable d'identification sociale, culturelle et ethnique, qui permet un positionnement identitaire ; les énoncés (19), (20), (21) viennent confirmer cela, en montrant que les prénoms, en particulier, sont dotés d'un pouvoir discriminant incontestable. Effectivement, l'emploi des prénoms *Jeannot*, *Jeannette* et *Johnny* révèle, à la fois, l'impact social d'une dénomination, le processus d'identification de leurs porteurs, ainsi que la construction de l'idée que le monde se fait d'eux. Dans ces énoncés, il est question avant tout d'inférer, à partir de la connaissance que les prénoms *Jeannot*, *Jeannette* et *Johnny* désignent, le plus souvent, des Français

et Anglo-Saxon, qu'ils sont utilisés en tant que parangons de dénominations française et anglo-saxonne, voire chrétiennes (sachant que de tels prénoms peuvent aussi être portés par des Algériens, des Maghrébins, des Africains ou des Arabes, de confession chrétienne). Ces prénoms font, ici, l'objet d'un emploi particulier, car ils se chargent d'une force symbolique qui leur donne la capacité d'exprimer une appartenance nationale, culturelle, raciale et religieuse. Il est évident que dans (19), (20), (21), le prénom est équivalent à un ethnonyme : *Jeannette*, *Jeannot* et *Johnny* remplacent respectivement « un Français », « une Française », et « un Anglais » ou « un Américain ». Cependant, il faut souligner que, dans les trois cas, il s'agit, aussi et surtout, de faire usage d'un prénom pour désigner une personne de religion chrétienne et, donc, non musulmane. Ce type de dénomination, qui se veut dépréciatif, trouve son origine dans la culture et la tradition musulmanes, rappelant ainsi qu'il n'est pas de bon ton d'épouser une personne d'une autre confession. Ce regard négatif manifesté à travers l'utilisation d'un prénom s'apparente clairement à cette forme de ségrégation raciale⁶, par laquelle, très régulièrement, dans l'Algérie française, les colons se servaient des prénoms de l'exemple (22), chargés des connotations « arabe » et « musulman(e) », pour désigner ou apostropher un(e) Algérien(ne).

(22) *Ahmed, Fatma*.

Ces deux prénoms étaient alors employés comme des *noms génériques* chargés de marquer une origine et une appartenance ethniques avérées. Typiquement arabes, ils servaient à désigner, péjorativement, les hommes et les femmes arabes, créant de cette façon une catégorie, une classe : celle des personnes arabes. Dans ce cas, le rôle des prénoms est saillant ; ces derniers ont une fonction descriptive, en vertu de la connaissance qu'ils désignent, habituellement, des personnes arabes. Partant de cette idée, les prénoms *Ahmed* et *Fatma* indiquent ici « un rôle complexe et défini par des traits descriptifs. La fonction descriptive de ces prénoms est conférée par le contexte d'utilisation ; ils sont interprétés alors à partir de connaissances extralinguistiques relevant de conventions d'attribution des noms propres. » (Akir, 2015 : 26).

Dans les énoncés (19), (20), (21), les prénoms *Jeannot*, *Jeannette* et *Johnny* sont également des *noms génériques* qui, par la fonction classificatoire propre aux prénoms, inscrivent leurs porteurs dans un réseau identitaire, assignent leur appartenance ethnique et religieuse, et affichent, en l'occurrence, une discrimination raciale. Les prénoms donnés en exemple dans (19), (20), (21), (22) sont présentés comme une sorte de prolongement de la désignation d'une communauté. Chacun d'eux est signifiant, parce qu'il est typique d'une culture ; il s'érige *de facto* en « représentant » de tous les membres de cette culture.

⁶ Voir Akir (2015 : 24-29) qui présente le prénom comme un moyen d'expression de la ségrégation raciale.

S'il apparaît clairement que les facteurs identitaires et ethniques jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement sémantique du prénom, Siblot (1995) indique que, en principe, l'emploi d'un nom propre, dans un contexte donné, n'est pas anodin et fait nécessairement sens. Il est indéniable que le nom propre est toujours lié à une identité, une origine, une ethnie, une culture, et se charge, bien souvent, dans le discours, de connotations.

Il est donc tout à fait possible que l'interprétation de certains noms propres, en usage en Algérie, puisse se construire à partir de connotations, comme en témoignent les exemples *infra* :

(23) Ce matin, pendant le cours sur la civilisation et l'empire ottomans, les collégiens *Mustapha-Kamel, Othmane, Souleyman et Turkia* étaient dans leur élément.

(24) C'est avec attention que *Gaïa, Juba, Micipsa et Tinhinan*, jeunes lycéens, ont suivi le cours d'aujourd'hui, sur les Berbères dans l'histoire.

(25) La galette de semoule *Mexicali* a un goût de vacances au Mexique !

Les prénoms *Mustapha-Kamel, Othmane, Souleyman et Turkia* connotent la Turquie et son histoire, les prénoms *Gaïa, Juba, Micipsa et Tinhinan*, la berbérité, et l'ergonyme *Mexicali*, le caractère mexicain. En revanche, les informations au sujet du référent initial de chacun de ces noms propres (Mustafa Kemal Atatürk, Osman 1^{er}, Osman II, Soliman II, etc.) se situent au niveau de leur contenu. Toutefois, il demeure important de souligner que l'interprétation des énoncés (23), (24), (25) ne nécessite aucunement de faire appel à la notion de contenu des noms propres, puisque les informations concernant le référent initial de ces derniers ne sont, en l'occurrence, d'aucune utilité.

Les prénoms célèbres peuvent acquérir, à partir d'un ancrage social, ethnique, culturel, religieux, ou politique, dans le discours, un sens associatif les amenant à connoter. Bien plus que des indicateurs identitaires, ils ne sont jamais neutres, parce qu'ils sont pourvus d'une charge idéologique qui les induit à produire du sens, et partant, des connotations. Dans cette optique, Siblot affirme que « pour n'être pas enregistrés dans le lexique de la langue, les noms propres n'en sont pas moins inscrits dans des codes sociaux, à travers lesquels ils ne peuvent pas ne pas produire de sens lors de leur mise en discours. » (1995 : 82).

Du reste, pour Kerbrat-Orecchioni « les noms propres n'ont pas de sens [...] Pourtant, ils sont informatifs : chaque nom propre draine avec lui l'ensemble des connaissances que les actants de l'énonciation possèdent. Ils signifient donc, mais connotativement. » (1977 : 178).

Les énoncés (23), (24), (25) sont des exemples illustrant l'idée que des informations peuvent parfaitement s'établir, exclusivement par le biais des connotations, qui trouvent

toute leur place dans le fonctionnement sémantique des noms propres ; car ce sont celles-ci qui ont révélé, les éléments indispensables à l'interprétation de ces énoncés, à savoir, respectivement, les caractères turc, berbère et mexicain.

En résumé, la divergence des modes de fonctionnement sémantique du contenu et des connotations indique que le premier est lié directement au référent initial du nom propre, et les secondes, à la forme linguistique du nom propre. Il ne faut pas perdre de vue que, en situation d'énonciation, l'interprétation du nom propre qui se fonde sur le contenu se construit sur certaines caractéristiques du référent initial, alors que celle qui repose sur les connotations se met en place, comme s'il s'agissait d'un nom commun, c'est-à-dire qu'elle fait systématiquement intervenir les idées associées à la forme */nom propre/*.

4. Signifiante

Estimant qu'une interprétation peut parfaitement découler de l'aspect social, anthropologique, ethnique, culturel, etc., qu'un nom propre est en mesure de véhiculer, Siblot (1987) élargit la perspective du sens linguistique en érigeant le concept de signifiante. Lorsqu'il soutient que « la nomination par le nom propre assure une catégorisation particulière, celle de l'individualité, par laquelle un élément du réel se voit reconnu comme individu singulier. » (1995 : 123), il va à l'encontre de la pensée dominante, acquise à la logique philosophique millienne, pour se faire le défenseur de l'idée que la désignation unique caractérisant le nom propre assure une catégorisation individuelle. En accord avec cette thèse, et convaincue du lien entre l'acte de dénomination et la signifiante, Leroy déclare que :

Le nom propre, s'il n'opère pas, comme le nom commun, une catégorisation descriptive, individualise un élément du réel. L'une des fonctions du nom propre est de signaler, par son emploi, l'individualisation du référent. La catégorisation individualisante, opposée à celle, transférable à plusieurs référents, du nom commun, constitue donc un des modes de signifiante du nom propre : la nomination en elle-même confère le statut d'individu. (Leroy citée par Détrie, Siblot, Vérine, 2001 : 49).

De son côté, Wilmet (1988), dont les travaux se sont penchés rigoureusement sur la problématique du sens du nom propre, prend toute la mesure de la question de la dénomination. Selon lui, le sens du nom propre se manifeste sous trois dimensions : vides de sens, riches de sens, à sens nucléaire. Il attire alors l'attention sur le fait que la relation sémantique entre le nom propre et son référent ne peut s'accomplir et devenir que dans le discours, et qu'elle est strictement impossible dans la langue, situant ainsi le nom propre au centre de l'opposition saussurienne langue / parole. Il atteste, à ce propos, que : « Le nom propre est hors emploi un « asémantème » (Guillaume) ou, si l'on préfère, un signe à signifié vide et disponible. En énoncé, il se charge de sens grâce

à une *opération de dénomination* : p. ex. *Nestor* = « le x virtuellement appellable et actuellement appelé *Nestor* ». » (1988 : 838).

Cela implique que dans le cadre de la théorie de la signifiante, toute tentative de construction de l'interprétation du nom propre est subordonnée à deux niveaux de sens différents, *le sens en langue*, qui est un sens potentiel, et *le sens en emploi*, qui est le sens en discours, ou le sens contextuel, qui engendrera inévitablement des effets de sens.

Du reste, en parlant des « potentialités signifiantes » du nom propre et de son « hypersémantisme », Leroy (2004) marque, à nouveau, son adhésion à la théorie de Siblot (1987). Celui-ci ne manque pas de faire remarquer que le processus, par lequel le nom propre crée du sens en situation d'énonciation et conduit à son hypersémantisme, prend appui sur la théorie du sens infini des noms propres de Bréal (1897). Cet état de fait contribue à rendre complètement caduque et erronée la thèse ancienne de la vacuité sémantique du nom propre, puisque ce dernier se pourvoit de sens, au fil des énoncés qui l'utilisent. Dans ces conditions, seule l'analyse textuelle est apte à mettre en lumière la régularité et la diversité de ses usages possibles. Cet intérêt certain accordé à la réalité discursive, où s'accomplissent les multiples possibilités de production de sens du nom propre, permet ainsi de dégager le principe de signifiante.

En définitive, on peut considérer que les théories sémantiques du nom propre orientées vers la conception d'une construction de sens en situation d'énonciation ne sont ni moins pertinentes, ni moins légitimes, que celles centrées sur le nom propre envisagé isolément, c'est-à-dire comme une lexie hors contexte, se limitant au sens linguistique *stricto sensu*. Quoi qu'il en soit, tout laisse à penser que la richesse de l'expression du sens d'un nom propre en contexte se déploie par le truchement d'éléments extralinguistiques que révèle une analyse textuelle ; cette dernière montre que le discours donne libre cours à la possibilité de créer des potentialités signifiantes, et d'élargir le champ d'interprétation du nom propre.

Certains anthroponymes algériens, patronymes et prénoms confondus, sont construits à partir d'unités lexicales qui sont, la plupart du temps, des adjectifs ou des noms communs. Il est alors très intéressant d'observer les potentialités signifiantes, qui apparaissent lorsque l'on réactualise l'étymologie de ces unités à l'origine desdits anthroponymes, à l'instar de : *Amellal*, *Assouad*, *Dib*, *Ghani*, *Izem*, *Meziane*, *Mokrane*, *Malia*⁷, etc. Ce type de nom propre est souvent l'objet de jeux de mots, en situation d'énonciation, mettant en avant sa capacité à faire sens, en de multiples contextes

⁷ Les anthroponymes kabyles *Amellal*, *Izem*, *Meziane*, *Mokrane* signifient respectivement « blanc », « lion », « jeune ou petit », « âgé ou grand » ; les anthroponymes arabes *Assouad*, *Dib*, *Ghani*, *Malia* signifient respectivement « noir », « loup », « riche », « finance ».

discursifs. Il n'est pas rare que ce jeu auquel se prête le signifiant du nom propre engendre des réflexions drôles ou sarcastiques, fondées sur une relation qui se crée entre le sens de ce dernier et les particularités du référent désigné, comme dans les exemples ci-dessous :

(26) Tout le monde connaît Monsieur *Amellal*, ce grand brun au teint mat !

(27) Madame *Assouad*, est la jolie blonde, directrice de notre association.

(28) Monsieur *Dib* est incapable de faire du mal à une mouche, il est la gentillesse personnifiée !

(29) *Ghani* ne peut pas être sans le sous, voyons !

(30) Monsieur *Izem* n'a peur de rien !

(31) *Meziane* n'a pas la maturité requise pour occuper ce poste, il faut quelqu'un de plus âgé ; *Mokrane* est tout indiqué !

(32) *Malia* avancera les fonds pour ce grand projet, elle en a largement les moyens !

Il faut rappeler que si le prénom se trouve inséré dans un système de classement social, c'est parce qu'il est le reflet d'une identité, d'une ethnie, d'une religion, d'une idéologie, d'un engagement, d'une culture, etc., dont le dotent incontestablement ses potentialités significatives ; en conséquence, il est partie intégrante d'un ordre social établi. Dans cette optique, Sini déclare que : « le prénom paraît constituer, en plus de sa fonction de désignateur socio-anthropologique, un condensé des enjeux de luttes identitaires et d'options idéologiques [...] il porte les traces des procédés de représentations locales liées à la préservation d'une mémoire collective. » (2015 : 7).

En effet, l'exemple (33) présente des prénoms masculins ayant servi à baptiser bon nombre de nouveau-nés, durant la période de la guerre d'indépendance de l'Algérie ; cela constitue un puissant signe d'hommage des parents de ceux-ci aux personnages historiques que sont le président Ferhat Abbas et le colonel Amirouche.

(33) *Abbas, Amirouche*

Il est fréquent que l'acte de baptême s'accomplisse dans un esprit d'hommage, de reconnaissance et de devoir de mémoire, envers des personnages historiques, contemporains ou ancestraux. La Kabylie a vu ce type de phénomène se développer, après les événements du Printemps Berbère de 1980, quand tous les services d'état civil, réservés à la déclaration des naissances, des communes de la région, ont enregistré des taux, sans précédent, de prénoms berbères, qui se sont accrus au fil des ans, à l'exemple de :

(34) *Kosseila, Massilia, Massilva, Mazigh, Takfarines*

Par ailleurs, on assiste régulièrement à un phénomène relativement semblable, lorsque des parents prénomment leurs enfants, en puisant dans les anciens noms et ce, dans la seule perspective de ne pas laisser mourir le souvenir des générations passées. C'est une façon de ne pas oublier les morts, voire, de les faire renaître, revivre, durer, résister au temps, et donc de les immortaliser, à travers des prénoms, qui retracent une généalogie, par souci de garder vivace et impérissable, une origine, une identité, et de les transmettre, tel un patrimoine, aux nouvelles générations. C'est le cas des vieux prénoms kabyles, à l'image de :

(35) *Akli, Djegdjiga, Ferroudja, Sekkoura, Toudert*

En outre, il est à noter que les musulmans pratiquants Algériens, souhaitant exprimer leur conviction religieuse, font majoritairement le choix de donner à leurs enfants des prénoms révélateurs de leur foi, comme :

(36) *AbdAllah, Mohammed, Seïf el Islam*

En tout état de cause, comme l'indique Leroy, il convient, dès qu'il est question de nom propre, d'envisager la présence de potentialités signifiantes, par :

Le fait que la nomination par le nom propre assure une catégorisation particulière, celle de l'individualité, par laquelle un élément du réel se voit reconnu comme individu singulier. Ceci est en soi signifiant : lorsque l'on veut nier l'individu, on le prive de son nom, on lui donne un numéro, comme cela se fait dans les camps de concentration, les goulags, les prisons. (2004 : 123).

L'étude de tout acte de nomination, par le nom propre, montre qu'il ne peut échapper aux potentialités signifiantes dont il se charge systématiquement, et partant, dont lui-même participe.

Conclusion

Notre quête d'interprétation des noms propres, rencontrés et usités en Algérie, nous a inévitablement conduits, à considérer le problème de leur traduction ainsi que les perspectives qu'offrent, à la fois, la spécificité de leur mode de référence et l'ampleur des théories des contenu, connotations et signifiante. L'observation des noms propres, ayant servi à l'exemplification de notre travail, a révélé qu'une multiplicité d'interprétations se dégageait de ces noms, lorsqu'il s'est agi de les analyser selon les perspectives susdites. Ces dernières constituent des espaces potentiels de manifestation et d'expression du sens. Révélatrices d'un enjeu qui n'est pas des moindres, elles sont aux fondements de la faculté du nom propre à produire du sens, en contexte ou hors contexte, et jouent un rôle indéniable dans la construction de ce sens.

Issus d'une certaine diversité linguistique, ces noms propres en usage en Algérie sont des unités linguistiques singulières, puisqu'elles se font les témoins d'une identité, d'une culture et d'une société ; en conséquence, leur interprétation nécessite inévitablement l'intervention de facteurs d'ordre linguistique et non linguistique. Malgré leur incapacité à être traduits, une description de leur fonctionnement sémantique a été possible. Celle-ci a mis en exergue leur mode de référence distinctif, leur contenu, leurs connotations, leur signifiante, pour montrer que ces noms propres n'ont pas fini de révéler toute la richesse de leur interprétation dans la langue et dans le discours, reflétant souvent des aspects extralinguistiques. Tout porte à croire alors, qu'ils sont bien en mesure de produire du sens, tant par la valeur contextuelle qu'ils acquièrent dans une situation particulière d'énonciation que par leur valeur lexicale.

Illustration d'une aptitude performative de dénomination, notre étude du nom propre, en Algérie, confirme que ce dernier incarne, de manière absolue, cette entité linguistique suffisamment spéciale pour indiquer, véhiculer et réunir, en permanence, les trois composantes que sont la langue, la réalité extralinguistique, et l'énonciation.

Bibliographie

Akir, H. 2015. « Le prénom dans l'œuvre de Jean Sénac : l'expression d'un nationalisme et d'une discrimination raciale ». *Cahiers du SLADD*, n° 8, p. 15-32.

Akir, H. 2018. « Aspect sémantico-logique du nom propre ». [En ligne] : https://elearning.univ-bejaia.dz/pluginfile.php/336932/mod_resource/content/0/Cours_%20AKIR%20Hania_Aspect%20s%C3%A9mantico-logique%20du%20nom%20propre.pdf [consulté le 26 août 2022].

Akir, H. 2023. « Approche sémantique du nom propre ». *Aleph. Langues, Médias et Sociétés*, Vol. 10, n° 1, p. 17-31.

Bréal, M. 1897. *Essai de Sémantique*. Paris : Hachette.

Damourette J., Pichon É. 1911-1927 [1968]. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris : d'Artrey.

Détrie, C. Siblot, P. Vérine, B. 2001. *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Paris : Champion.

Gary-Prieur, M.-N. 1994. *Grammaire du Nom Propre*. Paris : PUF.

Jonasson, K. 1994. *Le nom propre. Constructions et interprétations*. Louvain-la-Neuve : Duculot.

Kerbrat-Oreccioni, K. 1977. *La Connotation*. Lyon : PUL.

Leroy, S. 2004. *Le Nom Propre en Français*. Paris : Ophrys.

Leroy, S. 2005. « L'emploi exemplaire, un premier pas vers la métaphorisation ? ». *Langue française*, n° 146, p. 84-98.

Leroy S., Muni Toke V. 2007, « Une date dans la description linguistique du nom propre : l'Essai de grammaire de la langue française de Damourette et Pichon ». *Lalies*, n° 27, p. 115-190.

Siblot, P. 1987. « De la signifiante du nom propre ». *Cahiers de Praxématique*, n° 8, p. 97-114.

Siblot, P. 1995. « *Comme son nom l'indique* ». *Nomination et production de sens*. Thèse de doctorat d'État, Université Montpellier III, France.

Sini, C. (dir.). 2015. « Présentation ». *Cahiers du SLADD*, n° 8, *Le prénom en Algérie : Un enjeu identitaire et idéologique*. p. 7-14.

Wilmet, M. 1988. Arbitraire du signe et nom propre. In : *Hommage à Bernard Pottier*. Paris : Klincksieck, p. 833-842.



© *Synergies Algérie*, n° 31, Année 2023.
Revue du GERFLINT (Évreux - France)
ARK : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42690100x>
Bibliothèque nationale de France

Première édition de l'article - décembre 2023 -

Éléments sous droits d'auteur –
Modalités de lecture et de citation, politique d'archivage et mentions
légales consultables sur le site de l'éditeur www.gerflint.fr
et de la revue <https://gerflint.fr/synergies-algerie>

Contact : synergies.algerie.gerflint@gmail.com

